



**VILLE DE LOUVIGNÉ DU DESERT**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**REUNION DU 19 DECEMBRE 2024**

République Française  
Département d'Ille et Vilaine

**Nombre de Conseillers** : en exercice 23                      **présents ou représentés** : 20                      **votants** : 20  
**Date de convocation** : 12 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 décembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

**Etaient présents** : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; M. VEZIE François ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme MOREL Monique ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. COUASNON Michel ; Mme MICHEL Sylvie ; M. FADIER Thierry ; Mme AUSSANT Angélique ; Mme BADICHE-MANCEL Karine ; Mme KERGOAT Morgane (arrivée à 21h25) ; M. MOREL Sylvain ; M. RAULT Pierre-Antoine.

**Absents** : Mme OUTREVILLE Angélique ; Mme JARDIN Marie Christelle ; M. LEBANSAIS Rémy

**Absents excusés** : Mme. LEE Isabelle ; M. MOLVAUX Gérard ; Mme LECHEVALIER Nathalie ;

**Pouvoirs** : Mme. LEE Isabelle donne pouvoir à M. OGER Jean-Pierre ;

M. MOLVAUX Gérard donne pouvoir à M. COSTENTIN Joseph ;

Mme LECHEVALIER Nathalie donne pouvoir à M. GOUPIL Jean-Paul ;

**Secrétaire de séance** : Mme AUSSANT Angélique .

**2024-09-111 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE CONCESSION A LONG TERME DE PLACES DE STATIONNEMENT EN VUE DE LA RENOVATION D'UN BATIMENT D'HABITATION**

**RAPPORTEUR** : A. LECHEVALIER

**EXPOSE**

Fougères Habitat, bailleur social de Fougères Agglomération, s'est positionné pour réaliser six logements locatifs aidés (4 T3, 1 T4 et 1 T5) sur le terrain situé au 12 place du Prieuré.

Toutefois, le règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU), impose pour ce type de projet la création de places de stationnement, qu'il est impossible de créer au regard de la configuration du terrain, de l'absence d'espace extérieur et de sa situation en centre-ville.

Pour remédier à cette situation, le pétitionnaire souhaite se prévaloir des dispositions de l'article L151-33 du Code de l'Urbanisme, qui lui permet de déroger à ces obligations pour les places qu'il ne peut réaliser lui-même. Pour ce faire, il doit justifier de l'obtention d'une concession à long terme dans un parc public de stationnement existant ou en cours de réalisation, situé à proximité de l'opération.

## PROPOSITION

Considérant que la commune est propriétaire d'un terrain situé rue de Verdun, pouvant accueillir 5 places de stationnement à proximité immédiate de l'opération ;

Il est proposé au Conseil Municipal de d'approuver la signature d'une convention de concession à long terme avec Fougères Habitat.

Ladite concession, interviendrait par convention d'une durée de 10 années à compter de l'achèvement des travaux. En contrepartie, le pétitionnaire versera à la commune une contribution forfaitaire de 3 600 € pour les 5 places, payable en une seule fois.

## DECISION

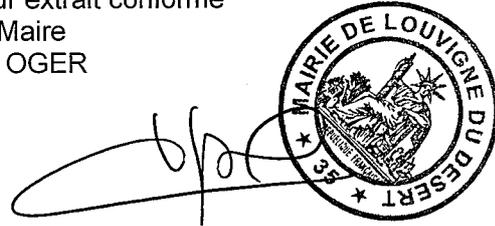
Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 19 décembre 2024

Pour extrait conforme

Le Maire

JP. OGER



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*